



Doc. 16245
29 septembre 2025

L'Assemblée parlementaire doit soutenir le Kazakhstan dans la poursuite de ses réformes démocratiques

Amendement¹ n° 4

M. Max LUCKS, Allemagne, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 7 par le paragraphe suivant:

«L'Assemblée rappelle que l'accord de coopération conclu en 2004 avec le Parlement du Kazakhstan est un engagement à respecter les principes de la démocratie parlementaire, de l'État de droit et des libertés fondamentales. L'Assemblée exprime sa vive préoccupation face au refus persistant du ministère de la Justice d'enregistrer le parti d'opposition pacifique «Alga Kazakhstan» pour la vingt-cinquième fois et condamne l'incrimination de la collecte de fonds pour les campagnes de l'opposition et l'utilisation des mesures financières et de lutte contre le blanchiment d'argent comme d'une arme pour restreindre l'accès des détracteurs aux services essentiels et à l'emploi. L'Assemblée demande la réhabilitation complète et la libération immédiate des dirigeants de l'opposition incarcérés, tels que Marat Zhylanbayev, Askar Sembai, Asylbek Zhamuratov, Aidar Syzdykov, Asanali Suyubaev et le journaliste Duman Mukhametkarim, condamnés à des peines de cinq à dix ans pour avoir exercé leurs droits civils, notamment en dénonçant l'aide apportée par le Kazakhstan pour contourner les sanctions contre la Fédération de Russie. L'Assemblée condamne en outre l'absence d'enquête indépendante sur l'assassinat transnational du journaliste d'opposition et réfugié politique Aidos Sadykov, ainsi que la répression violente des manifestants en janvier 2022, le rôle peu clair de l'intervention extérieure à la suite de la demande du Président Tokayev au Président Poutine et de l'ordre qui a suivi de tirer sans sommation. L'Assemblée demande la fin de ces pratiques et réclame la cessation immédiate de toutes les formes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre de la défenseure des droits humains Bakhytzhan Toregozhina, dans le plein respect des obligations internationales du Kazakhstan en matière de participation politique et de libertés fondamentales.»

Déposé par:

LUCKS Max, Allemagne, SOC
IKIĆ BANIČEK Kristina, Croatie, SOC
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
JOSWIG Julian, Allemagne, SOC
POLAT Filiz, Allemagne, SOC
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC

1. 2025 - Quatrième partie de session

